

optopresse

Actualités :
Retour sur l'AGA P. 6

Votre pratique : Pressions
commerciales et fraude P. 9

Mot du CPRO :
O2 Visions P. 11

Mot de la présidence

Les liens

P. 3



ACTUALITÉS

Retour sur l'AGA 2025 et bilan des activités 2024-2025

6



03 Mot de la présidence

Les liens

09 Votre pratique

Programmes gouvernementaux et assureurs privés : Pressions commerciales et fraude

10 Votre pratique

Avis de limitation de droit d'exercice

11 Mot du CPRO

O2 Visions : voir plus loin, ensemble

optopresse

Bulletin officiel de l'Ordre des optométristes du Québec

L'Optopresse est publié quatre (4) fois par année par l'Ordre des optométristes du Québec.

Rédactrice en chef :
Claudine Champagne

Collaborateurs à ce numéro :
Claudine Champagne,
Marco Laverdière, Éric Poulin,
Marjolaine Baril-Nadeau

Révision linguistique :
Christine Daffe

Design graphique et électronique :
Christian Lepage

L'Ordre des optométristes du Québec est un ordre professionnel constitué en vertu du Code des professions, de la Loi sur l'optométrie et des règlements applicables.

Il a pour mission d'assurer la protection du public, en garantissant à la population la compétence, le savoir et le professionnalisme de plus de 1 500 optométristes du Québec. L'appartenance à l'Ordre est obligatoire pour l'exercice de l'optométrie au Québec.

La reproduction de ce bulletin est interdite en tout ou en partie sans autorisation de l'Ordre des optométristes du Québec.

 ORDRE DES
OPTOMÉTRISTES
DU QUÉBEC

1265, rue Berri, suite 505
Montréal (Québec) H2L 4X4
Téléphone : 514 499-0524
Télécopieur : 514 499-1051

www.oq.org

MOT DE LA PRÉSIDENCE

Par le Dr Éric Poulin, optométriste et président



Les liens

Quatre fois par an dans cette publication, j'ai la chance d'avoir un espace privilégié pour vous entretenir des enjeux importants de l'Ordre et de notre profession.

Au cours de mes deux mandats à la présidence, j'ai pu donner mon opinion sur différents sujets et vous informer sur les dossiers importants qui affectent notre pratique et qui définissent notre futur : modernisation de la profession, enjeux de main-d'œuvre, accessibilité aux soins, privilèges thérapeutiques, etc. Des dossiers complexes qui demandent un travail de longue haleine et dont les résultats ne sont pas toujours à la hauteur des attentes. Dans le jargon sportif, on dirait que le ratio « sueur vs résultats » n'est pas toujours optimal !

De manière parfois redondante, nous avons mis en lumière les défis auxquels la profession est confrontée et les actions que nous posons pour y faire face. Bien sûr, le nombre de sujets qui intéressent un ordre professionnel est limité et, par le fait même, est souvent d'actualité dans ces pages...

Permettez-moi, en ce début d'année, d'aller un peu ailleurs (et en même temps, pas tant que ça !).

Janvier 2026 : au détour d'une conversation

Retour de vacances, début d'année sur les chapeaux de roues et déjà la date de tombée de notre Optopresse.

À part de l'excellente nouvelle que notre modification législative sur les médicaments et les soins est incluse dans le projet de loi 15, nouvelle qui vous a déjà été communiquée, j'ai une impression de redite pour les autres dossiers importants.

Au détour d'une conversation avec ma douce moitié, un sujet s'impose. Bon, c'est son idée...

Deux événements ont marqué notre semaine de retour au travail.

D'abord pour ma conjointe, qui œuvre en basse vision. À la fin d'une consultation, la mère d'un enfant handicapé qu'elle suit depuis longtemps la prend dans ses bras en pleurant et la remercie d'être là pour eux. Elle lui dit qu'elle est le seul ancrage sur qui son enfant peut compter dans le système de santé. Sans y être habituée, elle vit ce genre de reconnaissance hors norme périodiquement.

De mon côté, une situation similaire. J'ai appris le décès d'un patient que je suis depuis l'enfance. En me rendant au salon funéraire pour offrir mes condoléances à la famille, qui sont également des patients de longue date, j'ai eu droit à un câlin familial (group hug) de la part des parents et des trois autres enfants adultes qui m'ont accueilli comme si je faisais partie de la garde rapprochée.

Vous l'aurez deviné, mon sujet porte sur les liens qu'on tisse avec nos patients. Et je suis persuadé que chacun de vous pourrait me raconter une histoire du même genre.

Bien avant les techniques, les connaissances, la possibilité de prescrire telle ou telle molécule ou l'expansion du champ de pratique, il y a la relation que nous avons avec un autre être humain.

Au cours d'une carrière, nous avons la chance de créer des liens avec les patients qui dépassent la simple transaction « examen de la vue / ordonnance ». Des liens se tissent au gré du temps et des discussions. Des liens de confiance patients-soignants, bien sûr, mais souvent beaucoup plus.

Pourquoi faisons-nous ce que nous faisons ? Pourquoi avoir choisi l'optométrie parmi la pléthore de professions et métiers possibles ? Pour prendre soin, en premier lieu. L'interaction humaine avant la mécanique du soin.

Et c'est bon pour la santé ! Saviez-vous que [de nombreuses études](#) montrent que le facteur qui influencerait le plus l'espérance de vie est une vie sociale riche et épanouie ? Que des liens sociaux solides et signifiants sont le facteur prédictif le plus constant d'une longue vie et qu'il renforce l'immunité, réduit le stress et favorise des comportements sains ?

C'est ce que je vous souhaite pour 2026 et les suivantes. Que votre pratique, avec ses interactions humaines de qualité et signifiantes, participe à votre bonheur et à votre longévité, tant personnelle que professionnelle. Parce que si vous êtes là plus longtemps, ça règle en même temps nos problèmes de pénurie de main-d'œuvre et d'accessibilité aux soins! ☺



Retour sur l'AGA 2025 et bilan des activités 2024-2025

Près de 550 membres étaient présents lors de la dernière assemblée générale annuelle (AGA) de l'Ordre, tenue le 26 octobre dernier à Montréal.

Ce fut l'occasion pour le président de faire un bilan des activités réalisées au cours de la dernière année et de présenter ses priorités pour la prochaine année.



ACCÉDER AU RAPPORT ANNUEL EN LIGNE

Faits saillants de la dernière année

1 Travaux avec l'Ordre des opticiens d'ordonnances relatifs aux effectifs dans le secteur oculo-visuel

L'Ordre a poursuivi les travaux et échanges avec les représentants de l'Ordre des opticiens d'ordonnances du Québec. Les rencontres de la dernière année ont notamment permis de discuter de pistes de solution afin de :

- Mieux répondre à la rareté de main-d'œuvre qualifiée.
- Prévoir l'évolution du rôle des 3 « O » (optométristes, opticiens, ophtalmologistes) pour mieux répondre aux besoins de la population.
- Réfléchir quant aux enjeux d'accès aux soins, profilage et préparation de nouveaux modèles de pratique.



2 Enjeux de main-d'œuvre et accès aux soins

L'Assemblée générale annuelle a été l'occasion pour le président d'expliquer pourquoi il estime qu'il est du rôle de l'Ordre de traiter des enjeux d'accès aux soins comme étant partie intégrante de sa mission de protection du public. Des précisions sur la question du profilage de la clientèle ainsi que sur l'évolution de la pratique et l'élaboration de nouveaux modèles de pratique afin de faire face aux enjeux de la main-d'œuvre ont par ailleurs été présentées.

3 Exercice d'une profession en organisation

La question de l'indépendance professionnelle face aux tierces parties (investisseurs, chaînes, etc.) présentes dans le secteur oculovisuel est demeurée d'actualités en 2024-2025.

L'Ordre a par ailleurs collaboré avec d'autres ordres (médecins, pharmaciens, dentistes) afin de réfléchir sur cet enjeu dans une optique de protection du public tout en évitant d'alourdir le fardeau réglementaire lié à l'exercice en organisation.

4 Nouvelles technologies – téléoptométrie et IA

Au cours de la dernière année, les lignes directrices sur la téléoptométrie ont fait l'objet de divers ajustements. Une collaboration avec d'autres ordres professionnels est par ailleurs toujours en cours afin de développer des outils de formation sur le recours à l'intelligence artificielle dans les pratiques professionnelles.

5 Mise en vigueur de la *Loi sur les renseignements de santé et services sociaux*

Une nouvelle loi s'applique depuis le 1^{er} juillet 2024 à diverses organisations concernant les renseignements de santé et de services sociaux, dont les cabinets optométriques privés, cliniques universitaires, etc.

L'Ordre a par ailleurs réalisé des travaux avec le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et d'autres ordres afin de fournir des outils et du support aux professionnels. Différentes informations ont été publiées sur le site web de l'Ordre et celui du MSSS. ☺



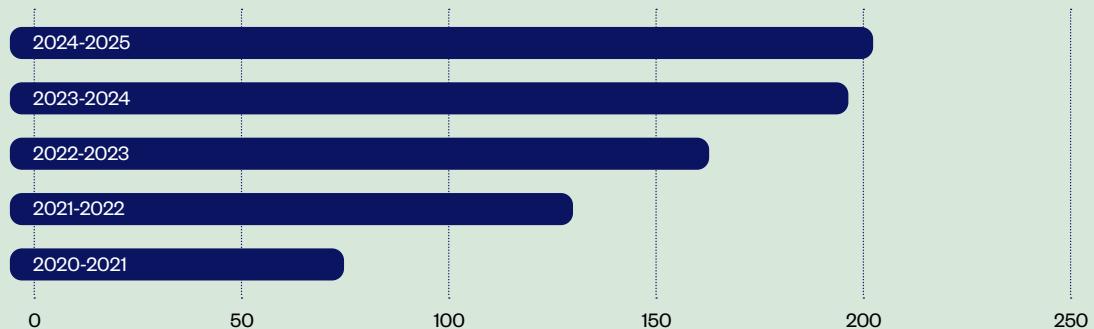
6 Inspection professionnelle

Au cours de la dernière année, le comité d'inspection professionnelle a réalisé :

209 inspections de surveillance générale

4 inspections sur la compétence

TOTAL DES INSPECTIONS PROFESSIONNELLES PAR ANNÉE



7 Bureau de la syndique : une constance au niveau des activités, année après année

Pour 2024-2025,
le bureau de la
syndique a traité :

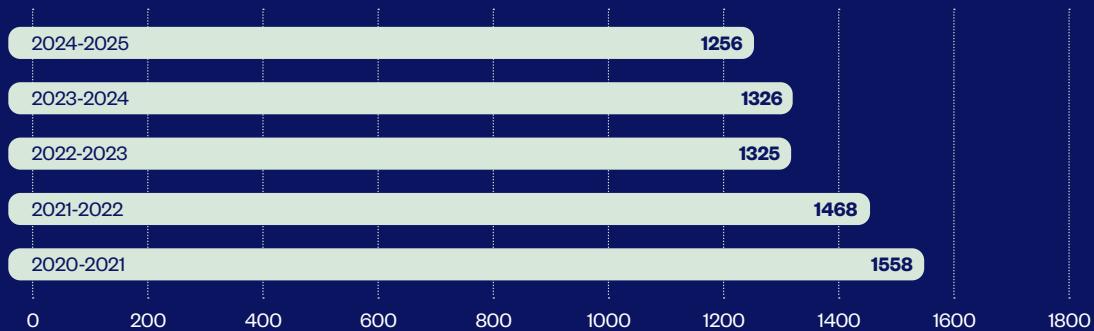
1256
demandes
d'information et
signalements reçus

5
plaintes au
Conseil de
discipline

241
dossiers
d'enquêtes
ouverts

244
dossiers
d'enquêtes
fermées

ÉVOLUTION DES DEMANDES D'INFORMATION ET SIGNALEMENTS REÇUS



Programmes gouvernementaux et assureurs privés



Attention aux pressions commerciales... et à la fraude !

Une situation préoccupante qui, heureusement, concerne uniquement quelques bureaux a été portée à l'attention du bureau de la syndique au cours des dernières semaines par les optométristes concernés : ceux-ci auraient fait l'objet de pressions de gérants pour qu'ils rendent inutilement certains services optométriques, sans justifications cliniques, afin de générer des ventes et d'ainsi bénéficier des retombées d'un programme gouvernemental.

À titre de rappel, autant en ce qui concerne les prestations pouvant être obtenues dans le cadre de programmes gouvernementaux que d'assureurs privés, il s'agit de mesures qui reposent sur un financement collectif ou mutualisé. Des abus peuvent ainsi avoir des impacts sur les primes ou les cotisations à verser et même compromettre l'existence de ces mesures, au détriment de l'ensemble de la population et, bien souvent, des groupes les moins favorisés dans la société.

Il est bien compris que les optométristes ne peuvent, en aucun cas, accepter de collaborer à de telles pratiques, qui peuvent être assimilées à de la fraude, de la corruption ou de l'abus de confiance et ainsi non seulement faire l'objet de poursuites sur le plan disciplinaire, mais

également sur le plan pénal, voire criminel. Ce serait non seulement les optométristes qui pourraient ainsi faire l'objet de telles poursuites, mais également les gérants en cause de même que, selon la preuve disponible, l'entreprise concernée et ses dirigeants. D'ailleurs, ce n'est pas seulement l'Ordre qui pourrait recevoir des plaintes et être tenu d'enquêter et d'initier des poursuites en ces matières, mais également les services policiers et d'autres autorités gouvernementales.

En définitive, comme ce fut le cas ici, les optométristes doivent toujours faire prévaloir leur intégrité professionnelle et savoir s'opposer à des pratiques non seulement contraires à leurs obligations déontologiques, mais aussi à l'intérêt public.

EXTRAIT DU CODE DE DÉONTOLOGIE DES OPTOMÉTRISTES :

33. *L'optométriste doit en tout temps préserver son indépendance professionnelle et, à cette fin, il doit notamment ignorer toute intervention et refuser d'adhérer à une entente ou d'accepter un bénéfice susceptible d'influencer l'exécution de ses devoirs et obligations professionnels au préjudice de son patient, d'un groupe d'individus ou d'une population.*

L'optométriste doit s'assurer que la priorité d'accès à des services optométriques soit donnée à un patient d'abord en fonction de critères de nécessité optométrique.

46. *L'optométriste doit s'acquitter de ses devoirs et obligations professionnels avec intégrité. Il doit notamment s'abstenir de tout acte de collusion, de corruption, de malversation, d'abus de confiance ou de trafic d'influence.*

51. *L'optométriste ne doit pas proposer ou accepter de produire ou de délivrer à quiconque un certificat ou une attestation de complaisance, ni de fournir, d'une quelconque façon, des informations fausses ou non vérifiées, notamment pour favoriser l'obtention de bénéfices fiscaux ou pour une couverture d'assurance.*

EXTRAIT DU CODE DES PROFESSIONS :

59.11. *Constituent également des actes dérogatoires à la dignité de sa profession le fait pour un professionnel :*

1° *de commettre un acte impliquant de la collusion, de la corruption, de la malversation, de l'abus de confiance ou du trafic d'influence ;*

2° *de tenter de commettre un tel acte ou de conseiller à une autre personne de le commettre ;*

3° *de comploter en vue de la commission d'un tel acte.*

AVIS DE LIMITATION DE DROIT D'EXERCICE

**DRE CAROL KAVANAGH,
OPTOMÉTRISTE**

Avis est donné conformément à l'article 182.9 du *Code des professions* (RLRQ, c. C-26) que, suivant une décision du comité des affaires professionnelles de l'Ordre des optométristes du Québec prise le 19 juin 2025 en application de l'article 55.0.1 de ce même code, le droit d'exercer l'optométrie de la Dre Carol Kavanagh, optométriste, a été limité de la façon suivante :

Pour une période indéterminée :

- Elle ne peut procéder à l'examen oculovisuel chez les enfants de moins de 14 ans, ni leur rendre d'autres services optométriques.

**DR MARCEL LAPRISE,
OPTOMÉTRISTE**

Avis est donné conformément à l'article 182.9 du *Code des professions* (RLRQ, c. C-26) que, suivant une décision du comité des affaires professionnelles de l'Ordre des optométristes du Québec prise le 12 décembre 2025 en application des articles 55 et 55.0.1 de ce même code, le droit d'exercer l'optométrie du Dr Marcel Laprise, optométriste, a été limité de la façon suivante :

Pour une période indéterminée :

- Il ne peut procéder à l'examen oculovisuel chez les enfants de moins de 14 ans, ni leur rendre d'autres services optométriques. ☺

MOT DU CPRO

Par la Dre Marjolaine Baril-Nadeau,
optométriste et présidente du CPRO



O2 Visions : voir plus loin, ensemble

Chers collègues,

Le Colloque 2025, qui s'est tenu du 24 au 26 octobre dernier, a connu un franc succès en rassemblant 792 participants. Les résultats du sondage d'appréciation démontrent que la programmation a été grandement appréciée par les optométristes, tant pour la pertinence des contenus proposés que pour la qualité des conférencières et conférenciers.

Dans cette même volonté de répondre aux besoins du milieu et de favoriser le dialogue, le CPRO est heureux de la tenue d'un tout nouvel événement : O2 Visions, qui aura lieu les 11 et 12 avril 2026 au Hilton de Québec. Pour la première fois, cet événement du CPRO réunira des optométristes, des opticiens et différents acteurs de l'industrie autour d'une programmation complémentaire et collaborative.

Les optométristes bénéficieront de deux journées complètes de formation, totalisant 11 UFC, tandis que les opticiens auront accès à une formation dédiée le samedi après-midi. Une journée sera également consacrée à des tables rondes, favorisant les échanges et les réflexions entre les membres de l'industrie. Une soirée de réseautage, prévue le samedi soir, viendra compléter cette expérience unique de collaboration et de partage.

Le CPRO est enthousiaste à l'idée de ce nouveau rendez-vous et espère vous y retrouver nombreux! ☺

Rendez-vous
au prochain numéro !

D'ici là, suivez-nous
sur les réseaux sociaux.



1265, rue Berri, suite 505
Montréal (Québec) H2L 4X4
Téléphone: 514 499-0524
Télécopieur: 514 499-1051

www.ooq.org